

Au fil des mois

Mars 2024

Chers parents,

À la veille de la semaine de relâche, j'espère que vous aurez la chance de faire le plein d'énergie pour terminer en beauté cette année scolaire. Avec le printemps qui s'annonce, je me permets d'insister sur l'importance des devoirs et des leçons dans la réussite scolaire.

Dans un autre d'idée, La Danse de Louis fut un grand succès : 144 élèves y ont participé! Un énorme merci au comité de parents organisateurs pour le temps et l'énergie investis et aux parents bénévoles qui ont contribué au succès de la soirée. On se dit : à l'année prochaine!

1. DEUXIÈME BULLETIN ET RENCONTRE DE PARENTS

Le deuxième bulletin de l'année scolaire sera disponible sur le *Mozaïk Portail Parents* le **jeudi 28 mars 2024**. En lien avec les résultats au bulletin ou le comportement de votre enfant, certains parents seront contactés par l'enseignante pour une rencontre. L'enseignante de votre enfant communiquera avec vous afin de vous partager les informations relatives à cette rencontre.



2. RELEVÉS FISCAUX DU SERVICE DE GARDE

Pour obtenir vos relevés fiscaux du service de garde, vous utilisez le Portail-Parents à l'adresse <https://portailparents.ca/accueil/fr/>

Inscriptions 2024-2025 pour les services de garde et des dîneurs.

Les inscriptions se dérouleront entre le 20 et le 29 mars inclusivement via le Portail-Parents.

3. NOUVEL HORAIRE D'ÉPREUVES DE FIN D'ANNÉE

3 juin	Français, langue d'enseignement, 6 ^e année du primaire Lecture – Texte littéraire	014-630
4 juin	Français, langue d'enseignement, 6 ^e année du primaire Lecture – Texte courant	014-630
5 et 6 juin	Français, langue d'enseignement, 6 ^e année du primaire Écriture	014-620
5 et 6 juin	Français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire Lecture	014-430
10, 11 et 12 juin	Français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire Écriture	014-420
11, 12 et 13 juin	Mathématique, 6 ^e année du primaire	022-610

4. PLATEFORME SOI

Le SOI est l'outil intégré à Mozaïk-Portail qui permet, au quotidien, de suivre les comportements de votre enfant pour ainsi mettre en place les meilleures interventions. Vous pouvez consulter ceux-ci à l'aide de l'application mParents.



5. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La prochaine réunion du conseil d'établissement se tiendra le 20 mars à 18h45.

Vous pouvez toujours assister au conseil et, si vous le désirez, prendre la parole durant la période allouée au public présent (ce point est en début de rencontre). Si vous posez une question au conseil, le point sera discuté à la rencontre suivante et une décision pourrait être prise à ce moment.

Quels sujets apporter au conseil d'établissement? La Loi sur l'instruction publique partage les pouvoirs et responsabilités de l'école entre le conseil d'établissement et la direction. Le conseil se trouve au centre des décisions qui influencent la vie de l'école alors que la direction d'école assume la direction pédagogique et administrative de l'école. En cas de doute, n'hésitez pas à communiquer avec la direction de l'école afin de déterminer si la séance du conseil est bien le lieu qui convient à votre question.

Lors de la rencontre du 20 mars, nous aborderons les critères de sélection d'une direction d'école ainsi que la planification et les règles du service de garde.

6. RAPPELS AMICAUX

- ✓ Vêtements d'hiver : Les enfants doivent porter des vêtements adaptés à la température et qui permettent des activités récréatives extérieures, ce qui inclut la salopette et les bottes pour les températures froides. Un message sera fait aux élèves lorsqu'ils pourront enlever la salopette.
- ✓ Vêtements perdus : Nous vous encourageons à inciter votre enfant à se préoccuper de ses effets perdus en allant vérifier parmi ceux placés dans le bahut à l'accueil du service de garde.



7. INFORMATIONS POUR LES PARENTS SUR LE SITE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

La section PARENTS du site du centre de services scolaire des Patriotes, dans la rubrique « Quoi faire lorsque mon enfant rencontre des difficultés? », vous donne accès à de nombreuses informations. L'adresse du site de notre centre de services scolaire est : <https://cssp.gouv.qc.ca/>

8. CAPSULE DE L'INFIRMIÈRE SCOLAIRE : Mars, mois de l'alimentation !

Je profite de ce mois bien précis pour réitérer l'importance de bonnes habitudes de vie au niveau de l'alimentation de vos tout-petits. Faire les boîtes à lunch de vos enfants n'est pas toujours une partie de plaisir, mais pour vos tout-petits qui les dégustent, il peut en être tout un. Faites des boîtes à lunch une boîte à surprise où votre enfant prendra un immense plaisir à déguster vos mets préparés, variez son contenu, mettez-y de la couleur en mélangeant les fruits, ajoutez un petit mot d'amour caché ou écrit sur la banane. Bref, faites vivre à travers cette boîte à lunch, un moment de fête et d'acquisition de bonnes habitudes de vie.

La directrice

Marie-France Grenier



FAIRE GRANDIR L'ESTIME DE SOI, UN ENFANT À LA FOIS

MÉMO : AUX

Parents des écoles primaires et secondaires publiques du Québec qui ont besoin d'un soutien dans le cadre de la rentrée scolaire

De : Fondation maman Dion

Date : Mars 2024

Sujet : Période d'inscription pour obtenir une trousse de la rentrée scolaire 2024-2025

Avant le 30 avril 2024, vous pouvez présenter une demande pour obtenir de l'aide pour la rentrée scolaire 2024-2025. **Veillez prendre connaissance de la procédure suivante, car vous devez obligatoirement remplir un formulaire en ligne pour chacun de vos enfants.** Voici comment y accéder :

1. Allez sur le site internet de la Fondation : www.fondationmamandion.org
2. Cliquez sur l'onglet AIDE À LA RENTRÉE
3. Suivez les instructions

Informations complémentaires :

- **Aucune demande ne sera acceptée par la poste.**
- Pour les familles qui n'ont pas un accès internet à la maison, nous les invitons à se diriger vers une bibliothèque, un organisme communautaire ou une personne de leur entourage.
- La Fondation suggère que le nom et les coordonnées d'un intervenant social ou scolaire soient inscrits dans le formulaire. Cette information permettra de confirmer leur situation actuelle.
- Dû au grand nombre de demandes qui nous sont adressées, vous remarquerez qu'il y a sur le formulaire en ligne plusieurs questions de façon à s'assurer que les trousse de la rentrée soient attribuées aux familles qui en ont le plus besoin.
- **Des documents sont demandés aux familles en guise de preuve d'éligibilité. La Fondation exigera une copie de ces documents. Il est donc important de bien lire les instructions avant de commencer à remplir le formulaire en ligne.**
- Vous devez faire parvenir à la Fondation, **uniquement par la poste**, à l'adresse suivante, les documents exigés ci-dessous Fondation maman Dion, 130A, rue Notre-Dame, Charlemagne (Québec) J5Z 1H2.
 1. Une copie de l'Avis de cotisation indiquant le montant à la ligne 150 du rapport d'impôt fédéral.
 2. Une copie de la Régie des rentes du Québec, Soutien aux enfants, pour indiquer le revenu annuel familial.
 3. N'envoyer que la première page du bulletin de chaque enfant.

Nous vous rappelons que la Fondation maman Dion procure le matériel scolaire de base, et des vêtements pour l'école.

Pour de plus amples informations, dirigez-vous sur notre site : www.fondationmamandion.org ou appelez-nous en composant le 1 866 430 3466.